

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010168 – AFR 16/015/01

Action complémentaire sur l'AU 06/01 (AFR 16/004/01 du 12 janvier 2001) et suivantes (AFR 16/005/01 du 15 janvier 2001, AFR 16/006/01 du 18 janvier 2001 et AFR 16/008/01 du 22 février 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

BURUNDI

Nathanael Bisesere, réparateur de bicyclettes

Personnes transférées : Bernard Barayegeranije, conseiller du responsable local (chef de zone) Daniel Nsanzurwimo
Barnabé Barayegeranije, son frère
Simon Nani, responsable local (chef de colline)
Ndajige, fermier
Seraphine Nduwimana, *alias* « Mama Sonia », commerçante
« Mama Richard » Niyikundana, commerçante

Personnes libérées : Rémégie Ntuyahaga
Tite Mpawnimana, fermier

Londres, le 14 mars 2001

Deux des détenus nommés ci-dessus, Rémégie Ntuyahaga et Tite Mpawnimana, ont été libérés de manière inconditionnelle, et six autres ont été transférés à la prison centrale de Mpimba, dans la capitale, Bujumbura.

Rémégie Ntuyahaga a été relâché sans condition le 12 mars. Tite Mpawnimana a aussi été remis en liberté, mais on ignore à quelle date. Apparemment, ils n'ont pas été torturés dans le cadre de leur détention.

Également le 12 mars, Bernard et Barnabé Barayegeranije, Simon Nani, Ndajige, « Mama Sonia » et « Mama Richard » Niyikundana ont été transférés à la prison centrale de Mpimba, où l'on pense qu'ils ne risquent pas d'être torturés. Ils n'ont pas encore été inculpés ni déférés devant un tribunal, et n'ont pas eu la possibilité de contester le bien-fondé de leur détention, alors que celle-ci est maintenant contraire à la législation burundaise, aux termes de laquelle une personne arrêtée ne peut être retenue aux fins d'interrogatoire en garde à vue que pour une durée maximale de quatorze jours. Ces personnes sont maintenues en détention depuis début janvier, et accusées d'avoir participé à une attaque menée contre un avion civil en décembre 2000. Leur transfert a été ordonné par le président de la commission d'enquête chargée de mener des investigations sur cette attaque, ce qui constitue une irrégularité de procédure. En outre, le Procureur général de la République, qui a mis sur pied ladite commission, n'a pas été informé de ce transfert.

Peu avant qu'ils ne soient conduits à la prison centrale de Mpimba, Bernard et Barnabé Barayegeranije auraient été passés à tabac dans les locaux du Groupement d'intervention, un centre de détention situé à Bujumbura, où ils ont passé trois jours. Ils y avaient été transférés à la suite d'une offensive prolongée menée contre la capitale par les Forces nationales pour la libération (FNL), un groupe d'opposition armé auquel le gouvernement a attribué la responsabilité de l'attaque menée en décembre 2000 contre un avion civil. Les personnes détenues dans les locaux du Groupement d'intervention qui sont soupçonnées de collaboration avec les FNL ou d'autres groupes d'opposition armés sont fréquemment torturées.

Nathanael Bisesere, qui est accusé d'avoir vendu aux FNL des munitions provenant d'un camp militaire, est toujours détenu dans les locaux de la Brigade spéciale de recherche (BSR), à Bujumbura. Amnesty International est préoccupée par sa sécurité, dans la mesure où des individus sont régulièrement soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements dans les locaux de cette unité de la gendarmerie. Nathanael Bisesere n'a toujours pas été inculpé et, comme les autres personnes précédemment mentionnées, cet homme est maintenu en détention en violation du droit burundais. Amnesty International ne dispose d'aucune nouvelle information sur les soldats qui auraient été arrêtés en compagnie de Nathanael Bisesere.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / lettre exprès (en français ou dans votre propre langue) :

Remarque : veuillez vous assurer auprès des services postaux de votre pays que le courrier est bien acheminé jusqu'au Burundi.

– exhortez les autorités à veiller à ce que Nathanael Bisesere soit protégé contre la torture et toute autre forme de traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à ce qu'il puisse recevoir la visite de ses proches, d'avocats, ainsi que de représentants d'organisations humanitaires et de défense des droits humains ;

– appelez les autorités à ouvrir une enquête sur les informations selon lesquelles un certain nombre de soldats ont été arrêté avec Nathanael Bisesere, et, si elles s'avèrent fondées, à révéler publiquement l'identité de ces militaires et le lieu où ils se trouvent ;

– demandez instamment qu'une enquête soit menée sur les allégations selon lesquelles Bernard et Barnabé Barayegeranije ont été passé à tabac dans les locaux du Groupement d'intervention, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– exhortez les autorités à libérer Nathanael Bisesere et les six personnes (veuillez les nommer) qui sont maintenant détenues à la prison centrale de Mpimba, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi.

APPELS À :

Remarques : La transmission des fax pouvant s'avérer difficile, nous vous invitons à faire preuve de persévérance (même si l'opérateur vous affirme que la ligne est en dérangement).

Président :

Son Excellence

Major Pierre Buyoya

Président de la République

Présidence de la République

BP 1870, Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Président, Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 22 74 90

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Défense :

Colonel Cyrille Ndayirukiye

Ministre de la Défense nationale

Ministère de la Défense nationale

Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Ministre Défense, Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 22 56 86

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Chef de l'État-major général de la Gendarmerie :

Colonel Salvator Ndayiyunviye

Chef de l'État-major général de la Gendarmerie

État-major général de la Gendarmerie

Ministère de la Défense nationale

Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Chef État-major Gendarmerie, Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 22 56 86

Formule d'appel : Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

Procureur général de la République :

Monsieur Gérard Ngendabanka

Procureur général de la République

Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Procureur général, Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 24 15 03

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale :

Monsieur Eugène Nindorera

Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Ministère des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 21 38 47

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*